

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VALINES

du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jacquy MANIER, le maire.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. Jacquy MANIER - Jean-Pierre BOUDINELLE - Françoise ANCELIN - Guy DIZAMBOURG - Christine BERTHE - Marcelle DEFONTAINE - David LECAT - Christine SANNIER - Daniel MASSON - Bernard LAVOINE - Agnès VERMEESCH - Loan BENTZ - Maxime BAILLEUL.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Mathieu BRIANT – Ludovic LELEU

Date de la convocation à domicile : 13 novembre 2020

Date d'affichage du compte rendu : 30 novembre 2020

ORDRE DU JOUR

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire souhaite rendre hommage à Samuel PATY, « professeur d'histoire-géographie, sauvagement assassiné le 16 octobre dernier, pour avoir transmis à ses élèves la notion de liberté d'expression et à travers elle, contribuer à nourrir l'apprentissage de la citoyenneté et du vivre ensemble », ainsi qu'à toutes les victimes d'actes de barbarie. Un moment de recueillement est observé.

I. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur David LECAT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité par le conseil municipal.

II. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 juillet 2020 :

En l'absence de remarque ou d'observation, le compte rendu du conseil du 22 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

III. Proposition de travaux à réaliser / demandes de subventions :

a) Restauration de la chapelle Saint-Médard : demandes de subventions auprès de l'Etat et de la région :

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante le projet de restauration de la chapelle de Saint-Mard, pour lequel un accord avait été donné pour une réalisation des travaux en 3 phases. Pour mémoire, une 1^{ère} tranche des travaux ayant été votée au budget 2020 pour un montant de 31 000 €.

La chapelle a fait l'objet d'un bilan sanitaire début 2020, effectué par M. Pascal Brassart, architecte du patrimoine, ce qui a permis d'obtenir le coût de l'opération.

Le montant total des travaux a été estimé à 93 646,26 € HT, arrondis à la somme de 94 000 € HT, soit 112 800 € TTC.

M. le Maire propose à l'assemblée, vu les subventions qu'il est possible d'obtenir dans le cadre du plan de relance mis en place par l'Etat, soit 30%, et du dispositif régional d'aide à la restauration du patrimoine, soit 50%, de projeter la réalisation de l'opération en une fois, pour un montant total estimé à 104 956,26 € HT, soit 126 372 € TTC, comprenant la note d'honoraires de M. Brassart de 10 152 € TTC pour sa mission de maître d'oeuvre (préparation et suivi des travaux) ainsi que la note d'honoraires de 3 420 € TTC réglée le 31 mars 2020 pour la réalisation du bilan sanitaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le projet présenté par M. le Maire, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL-plan de relance-restauration du patrimoine ainsi que le dispositif régional d'aide à la restauration du patrimoine et arrête le plan de financement suivant :

COUT TOTAL HT DU PROJET :	104 956,26 arrondis à 105 000 €
- Subvention Etat DSIL (30 %) :	31 500 €
- Subvention Conseil Régional (50 %) :	52 500 €
- Fonds propres (20 %) :	21 000 €

b) Mise en sécurité du bassin de rétention d'eau situé à proximité du lotissement les Ajoncs :

M. le Maire expose qu'il devient urgent de sécuriser le bassin de rétention d'eau situé à proximité du lotissement : une partie de la clôture est abîmée et présente un réel danger. L'entretien du bassin est normalement à la charge du SIAEEV mais aucune convention précise n'a été signée à ce sujet et le SIAEEV est sur le point d'être dissous, compétence transmise à la CCV.

Un accord a été trouvé avec les services de la CCV pour la réalisation des travaux, la commune prenant en charge l'achat des matériaux, à savoir panneaux rigides, piquets, portail pour un coût de 2847€ TTC, la pose effectuée par la com de com. A noter qu'un important travail de préparation de chantier est à prévoir avant la pose et qu'il sera réalisé par la CCV.

Accord unanime du Conseil.

c) Renouvellement du matériel informatique de l'école/Environnement Numérique de Travail : demande d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021 :

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que l'école a été équipée en 2014 de 11 ordinateurs, d'une classe mobile et d'un tableau blanc numérique (TBI). Ce matériel informatique commence à montrer des signes de fatigue et à être obsolète : il s'agirait donc de le remplacer.

Une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2021 à hauteur de 40% permettrait de mener à bien ce projet, la date butoir de dépôt du dossier étant le 31 décembre 2020.

Le coût total de ce nouvel équipement informatique est estimé à 6 677,50 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le projet présenté par M. le Maire, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2021 et arrête le plan de financement suivant :

COUT TOTAL HT DU PROJET :	6 677,50
Tablettes	4 327,50
TBI	2 350,00
- Subvention Etat DETR (40 % x 6 677,50) :	2 671,00
- Subvention FEDER uniquement s/acquisition tablettes (40 % x 4 327,50) :	1 731,00
- Fonds propres (34 %) :	2 275,50

M. le Maire précise qu'il s'agit dans un premier temps de solliciter la subvention dans le cadre de la DETR 2021. En effet, il indique que, lors du dernier conseil d'école, a été abordé l'état des effectifs actuels : 38 élèves pour 3 classes. Il rappelle l'entretien de mars avec Mme l'Inspectrice, à savoir que sur la base des effectifs actuels à la rentrée de septembre 2021/2022, il y aura une fermeture de classe. Ce sujet est très préoccupant et devra être rapidement à l'ordre du jour en début d'année 2021 avec la commune d'Ochancourt.

d) Rénovation intérieure de la mairie : salle de conseil, accueil et bureau du maire :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que la mairie, inaugurée le 20 novembre 1993, n'a fait l'objet d'aucuns travaux d'intérieur depuis, et fait remarquer que la moquette murale serait à remplacer.

Les entreprises Doutreleau et Bourdin ont été sollicitées. Pour le moment, seule l'entreprise Doutreleau a retourné son devis qui s'élève à 9 000 € TTC et comprend la dépose de la moquette, la pose d'une toile de verre, l'application de 2 couches de peinture.

Le devis des Ets Bourdin est attendu sous une quinzaine. Les membres du conseil sont favorables à la réalisation des travaux mais souhaitent attendre le second devis pour se prononcer.

IV. Proposition d'acquisition de matériels / demande d'une subvention :

a) Acquisition de 2 défibrillateurs / demande d'une subvention auprès de l'Etat :

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le Code de la construction et de l'habitation (article R123-57) et le décret du 19 décembre 2018 prévoient l'installation obligatoire d'un défibrillateur pour les Etablissements Recevant du Public de catégorie 4, quel qu'en soit le type, au plus tard le 1^{er} janvier 2021 : la salle polyvalente est donc concernée.

M. le Maire présente un devis de la société DEFIBRIL-MATECIR qui a en charge la maintenance du défibrillateur situé à l'extérieur de la mairie.

M. le Maire rappelle qu'un contrat de maintenance a été signé en 2018 avec cette société dans le cadre d'une mutualisation « maintenance-assistance des défibrillateurs » contractée au sein de la Communauté de Communes du Vimeu.

Valines, étant commune membre de la CCV et faisant partie de cette mutualisation, bénéficie des mêmes tarifs que la CCV, soit – 50%.

Le coût d'un défibrillateur = 1 846,20 € TTC / 1 538,50 € HT.

M. le Maire propose d'acquérir 2 défibrillateurs afin d'en installer un autre à Saint-Mard, au bâtiment technique, et précise que, dans le cadre du plan de relance mis en place par l'Etat, la commune peut bénéficier d'une subvention de 30 % sur le prix HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'acquérir 2 défibrillateurs cardiaques, de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL-plan de relance-exercice 2020, et arrête le plan de financement suivant :

COUT TOTAL HT :	3 005 €
- Subvention Etat DSIL (30 %) :	902 €
- Fonds propres (70 %) :	2 103 €

b) Acquisition de 2 tables de pique-nique et de 2 bancs :

Suite au tour du village entrepris par les membres du Conseil municipal le 29 août dernier, il avait été envisagé d'installer 2 tables de pique-nique et 2 bancs dans l'enceinte du stade municipal.

M. le Maire présente un devis des Ets COMAT & VALCO pour l'acquisition de 2 tables de pique-nique, dont une avec allonge pour personnes handicapées à – 50% et 2 bancs en polyéthylène à – 20% pour le prix de 1 410 € TTC.

Accord unanime du Conseil.

V. Proposition de distribution de masques aux enfants :

M. le Maire propose d'offrir 2 masques par enfant aux élèves de l'école primaire du RPI avec l'accord de la commune d'Ochancourt.

La société Trancart vend 10 euros la boîte de 50 masques jetables et 2 euros le masque en tissu lavable et réutilisable, blanc ou noir.

Les membres optent pour le masque en tissu lavable et réutilisable : 2 masques/enfant seront offerts.

VI. Adoption des Restes À Réaliser (RAR) de la section d'investissement avant le vote du budget 2021 :

M. le maire précise que la clôture du budget d'investissement 2020 intervenant le 31 décembre 2020, il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de

la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2021 lors du vote du budget :

Opération 103/Eglise - cimetière :

- le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
- 31 000 €, article 21318 : 1^{ère} phase restauration chapelle Saint-Médard.

Opération 105/voirie :

- le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
- 110 000 €/140 000 €, article 21534, effacement des réseaux.
- le montant des recettes d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
- 110 000 €/140 000 €, article 1641 : emprunt.

Opération 106/acquisition matériel :

- le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
- 10 000 €, article 2188, dépenses imprévues en matériel et outillage divers.

Opération 107/stade, vestiaires :

- le montant des recettes d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
- 17 000 €/22 000 €, article 1341 : DETR 2019 / terrain multisports, sauf si le versement intervient sur l'exercice 2020.

Opération 110/école :

- le montant des dépenses d'investissement, du budget principal à reporter ressort à :
- 2 000 €, article 2135, film solaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

1. Adopte l'état des restes à réaliser énumérés ci-dessus,
2. Autorise M. le Maire à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur cet état,
3. Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2021.

VII. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 :

M. le maire informe l'assemblée que dans l'attente du vote du budget 2021, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 47 500 €, afin d'assurer une continuité dans les paiements, notamment le règlement de la facture annuelle de notre prestataire informatique :

Article	Opération	Inscription BP 2021
2051	106	4 000,00 (Logiciel JVS)

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à mandater les dépenses d'investissement afin d'assurer une continuité dans les paiements jusqu'au vote du budget 2021.

VIII. Indemnités diverses au titre de l'année 2020 :

- a) Indemnité versée à Mme Françoise LOURDEL pour l'ouverture et la fermeture quotidienne des grilles du cimetière : 500 € brut,
- b) Indemnité versée à M. Daniel ACOULON, en charge de sortir et rentrer les poubelles de la collectivité 2 fois par semaine : 250 € brut.

IX. Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire :

- Droit de préemption non exercé relatif à la vente de 2 biens immobiliers
- Règlement de diverses factures en fonctionnement (€/TTC) aux entreprises ci-après :

· SIFFRAP :	806,40	/ extincteurs + maintenance
· Chambersign :	124,80	/ clé de signature
· Dacheux :	865,21	/ remplacement sanibroyeur à la garderie
· Trancart :	536,44	/ produits d'entretien
· Lelièvre :	152,01	/ thermomètres alimentaires
· Enedis :	465,84	/ changement compteur bâtiment technique à Saint-Mard

X. Divers :

M. le Maire informe l'assemblée :

- Recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée : suite à la publication par la commune de l'offre d'emploi d'un agent d'entretien polyvalent, 33 candidatures ont été réceptionnées pour ce poste.
Une commission composée du maire, du 1^{er} adjoint et de 2 conseillers municipaux, a examiné les candidatures : 13 candidats ont été reçus pour un entretien.
Suite aux entretiens, un candidat répondait à tous les critères et a été recruté, il s'agit de M. Jérôme CUVELLIER, résidant à Valines.
- Lotissement Les Ajoncs : la vente des terrains s'est accélérée depuis la fin du 1^{er} confinement. Sur 15 lots, 12 sont vendus et la réservation du 13^{ème} est à confirmer.
Seuls les lots n° 12 et 14 restent à vendre.
Pour information, la construction des 12 logements de l'OPSOM doit démarrer début janvier 2021.
- Effacement des réseaux : les Ets Demousselle, mandatés par la FDE 80, ont commencé les travaux le 17 novembre 2020 pour 6 semaines de terrassement, les raccordements des riverains s'étaleront sur 4 mois.
Le coût des travaux s'élève à 160 000 € HT dont 108 600 € HT à la charge de la commune et une participation de la FDE de 51 400 €.
- Assainissement : les travaux redémarrent en janvier prochain, non pas par la route départementale comme cela avait été initialement prévu, mais par la rue Henri Dunant, la place et la rue Pierre et Marie Curie. M. le Maire précise que de gros travaux de voirie seront à prévoir par la suite.
- Plainte, déposée en gendarmerie le 15 juin 2020, classée sans suite par le procureur : 24 charmes sur 28, récemment plantés, rue Henri Dunant à la sortie du village, avaient été coupés.
- Demandes de diverses subventions :
 - L'ADAPEI 80 (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) qui n'a pas pu lancer l'opération « brioches », vu la crise sanitaire,
 - La Société Protectrice de Animaux,
 - L'association de Prévention Routière.Les membres décident de ne pas donner suite.

X. Droit d'initiative :

M. Guy DIZAMBOURG présente un compte rendu de la commission environnement qui s'est réunie le 14 novembre dernier.

A l'ordre du jour, figuraient l'aménagement de la placette de la Mahonnière, du « triangle » situé à côté du 3 Route Nationale, ainsi que des entrées de village.

La Maison Familiale Rurale (MFR) d'Yzengremer proposera divers aménagements en privilégiant les plantes vivaces afin de limiter l'entretien.

M. DIZAMBOURG indique avoir commandé 250 pensées auprès des Ets Flutre pour fleurir les jardinières. La prochaine réunion de la commission se tiendra en janvier.

M. DIZAMBOURG fait savoir qu'un chien noir erre constamment dans le village et pense qu'il serait nécessaire de rencontrer son propriétaire. M. le Maire répond qu'une convocation lui sera adressée.

Mme Agnès VERMEESCH signale la présence d'une importante ornière formée par le stationnement récurrent du bus rue Saint-Médard à Saint-Mard et indique que cette ornière est dangereuse quand le bus n'est pas là.

M. le Maire répond que les services de la CCV interviendront pour y remédier et rendre le trottoir de nouveau accessible.

M. Daniel MASSON demande quel est le problème rencontré sur le radar installé à l'entrée de village, Route Départementale, côté Fressenneville.

M. le Maire répond qu'il a été décroché afin de pouvoir identifier la panne : alimentation ou autres. Contact sera pris avec le SAV du fournisseur pour y remédier.

Mme Marcelle DEFONTAINE rapporte qu'il lui a été signalé des aboiements de chiens, rue Henri Dunant, très tôt le matin.

M. le Maire répond qu'un encart à ce sujet sera inséré dans « Valines Infos ».

Mme Françoise ANCELIN fait part d'une demande qui lui a été formulée : « Quand seront installées les boîtes à livres ? »

M. le Maire répond que, vu la crise sanitaire actuelle, elles seront mises en place au moment opportun.

M. le Maire informe l'assemblée que les illuminations de Noël seront installées le 9 décembre prochain, qu'il n'y aura, ni repas de Noël pour les enfants, ni fête de Noël, vu le contexte actuel de crise sanitaire. Seule la distribution de jouets aux enfants est maintenue, avec présence du Père Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Ont signé les membres présents :

NOM PRENOM	SIGNATURE	NOM PRENOM	SIGNATURE
MANIER Jacquy		SANNIER Christine	
BOUDINELLE Jean-Pierre		MASSON Daniel	
ANCELIN Françoise		LAVOINE Bernard	
DIZAMBOURG Guy		VERMEESCH Agnès	
BERTHE Christine		BENTZ Loan	
DEFONTAINE Marcelle		BAILLEUL Maxime	
LECAT David			